



**NOTE D'INFORMATION DES DECISIONS DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE
DE PREMIERE INSTANCE DE LA LIGUE GRAND EST DE BADMINTON
DU VENDREDI 05 AVRIL 2019**

Exposé des faits :

Incident concernant le comportement de M. MOINAULT Marc-Aurèle (n° de licence : 369639) lors de la 3ème étape d'Interclubs Régionale 1 de la Ligue Grand Est de Badminton ayant eu lieu le 06 janvier 2019 à la Halle Universitaire de Reims, pendant la rencontre opposant le **Magenta Badminton Club** (N° d'identification : GEST.51.95.003) au **Club Badminton Florange** (N° d'identification : GEST.57.95.003).

Analyse des faits :

Attendu du non-respect du code de conduite des joueurs avec notamment un manque de respect envers sa partenaire.

Décision de la commission disciplinaire :

La Commission Disciplinaire de première instance de la LGEBaD du 05 avril 2019, après en avoir délibéré inflige à M. MOINAULT Marc-Aurèle, une suspension de compétition de deux mois dont 20 jours avec sursis applicable à partir du vendredi 01 mars 2019 (M. MOINAULT Marc-Aurèle sera donc autorisé à jouer en compétition à partir du jeudi 11 avril 2019).

La mise en sursis entraîne une période de mise à l'épreuve de 3 ans débutant à la date de mise en application de la sanction.

Le délai d'appel est de 20 jours calendaires à compter de la date de réception par l'intéressé de la notification de la décision de première instance.

Christophe MONTOYA
Secrétaire de séance ,

C.Montoya

Mathieu LIVERNEAUX
Responsable de la Commission
Disciplinaire de la LGEBaD,

Siège social :
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 88 41

Antenne :
Maison Départementale des Sports
4 rue Jean Mentelin - 67200 STRASBOURG
Tél. : 03 88 26 94 02